



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

27 avril 2012

Renouvellement de la Convention-cadre avec Forêt Valais Attribution du Certificat d'origine bois suisse par Lignum Suisse

(IVS).- La gestion des forêts et la mise en valeur de la matière première bois font partie des priorités du canton. Depuis 1997, le canton délègue à Forêt Valais diverses tâches en lien avec la formation professionnelle et la gestion d'entreprise. Le renouvellement de cette convention-cadre est l'occasion d'un renforcement de la collaboration pour relever ensemble les défis du futur. Cette association faîtière des propriétaires de forêts a également approché Lignum Suisse pour obtenir le Certificat d'Origine Bois Suisse (COBS) qui atteste d'une gestion durable des forêts.

Très exigeante, la loi forestière suisse impose de nombreuses contraintes à l'exploitation forestière. De ce fait, une gestion non seulement durable, mais en plus respectueuse de l'environnement est garantie dans l'ensemble du pays. La forêt valaisanne couvre près de 120'000 hectares, soit le 23% de la surface du canton. Les propriétaires sont responsables de sa gestion et ils sont soutenus en cela par le canton. Ce dernier agit notamment pour veiller à l'amélioration des conditions-cadres afin que les propriétaires puissent agir avec efficacité. C'est dans ce contexte que la première convention fut signée en 1997 entre le canton et Forêt Valais, afin de déléguer à cette association faîtière des propriétaires de forêts les tâches en lien avec la formation professionnelle de base et continue, et la gestion d'entreprise.

Le renouvellement de cette convention-cadre vise à renforcer cette collaboration alors que de nouveaux défis se profilent, toujours au niveau de la formation d'une main d'œuvre formée et compétente, mais aussi de l'organisation des structures, de la rationalisation des travaux d'exploitation et de la commercialisation du bois. La convention-cadre sera complétée par un mandat de prestations liant Forêt Valais au Service des forêts et du paysage et définissant les mesures prioritaires à concrétiser.

Le traitement des forêts suisses se démarque de celui des pays environnants. Pour cette raison, Lignum Suisse a développé le « Certificat d'origine bois Suisse » (COBS). Ce label permettra aux consommateurs de savoir qu'un produit se compose d'au moins 80% de bois suisse (100% de bois suisse dans le cas de bois rond). En signant la Convention avec Lignum Suisse, l'association « Forêt Valais » permettra aux propriétaires forestiers valaisans et aux triages forestiers de vendre leur bois avec ce label. Ils formeront ainsi le premier maillon de cette chaîne de traçabilité qui s'étendra de la forêt valaisanne au consommateur final à travers scieries, menuiseries et charpenteries. Nous espérons que le consommateur fera bon accueil à ce label et qu'il saura honorer le travail professionnel et respectueux de la nature dans les forêts suisses.

***Olivier Guex - chef du Service des forêts et du paysage (SFP) – 027 606 32 05
ou 079 279 84 35 - olivier.guex@admin.vs.ch - Christina Giesch – chargée d'affaires
de Forêt Valais – 077 409 43 42 – christina.giesch@foretvalais.ch***